



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-trois et le 31 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	6	5	5

Présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, VAN de WALLE Nicole, ALBERO Patricia

Absents excusés :

PRADAL Vincent, MUR Marion, GELIS Angélique, DANTRESSANGLE Danielle, SIMON Benjamin

Procurations :

PRADAL Vincent donne procuration à GERBER Mariette

MUR Marion donne procuration à LUCIEN Gérard

GELIS Angélique donne procuration à VALERY Benoit

DANTRESSANGLE Danielle donne procuration à ALBERO Patricia

SIMON Benjamin donne procuration à RECASENS Bernard

Secrétaire de séance : VALERY Benoit

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 18 février 2023
2. Compte rendu des décisions du Maire

Délibérations portant sur :

3. L'approbation du Compte Administratif 2022 du budget communal
4. L'approbation du Compte Administratif 2022 du budget lotissement
5. L'approbation des Comptes de Gestion 2022
6. L'affectation du résultat 2022 du budget communal
7. Le vote des taux des taxes locales 2023
8. Les dotations aux amortissements 2023
9. Le vote du Budget Primitif 2023 du budget communal
10. Le vote du Budget Primitif 2023 du budget lotissement

11. Questions diverses

Séance ouverte à 18 h 00

1) Procès-verbal du dernier conseil municipal

Le Maire : « Je me permets de rappeler que, après ce conseil municipal, nous avons fait une orientation budgétaire, nous n'avons pas besoin de la faire puisque nous sommes une commune de moins de 500 habitants, mais nous avons fait une orientation budgétaire avec des papiers que nous vous avons donnés. »

Le Maire demande s'il y a des observations puis procède au vote : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18/02/2023 est approuvé à l'unanimité.

2) Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie :

Conseil municipal du 31 mars 2023

COMPTE-RENDU DES DECISIONS¹ PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL² DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

RUBRIQUE 13				
Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions dans la limite de 150 000 € par projet				
Sous-rubrique 1				
Décision du Maire formalisée				
N° de Décision	Date	Objet	Montant (s'il y a lieu)	
21/2023	21/02/2023	Régularisation de la décision n°18/2023 du 13/02/2023 Actualisation des demandes de subventions auprès du Grand Narbonne pour les fonds de concours octroyés en 2022	Intitulés des projets	Montants sollicités actualisés
			Réfection rue de la Mairie (+ impasse de la Bade)	42 241.95 €
			Extension Centre technique et maison de la chasse	85 000.00 €
			Réhabilitation d'un logement en Logement d'accueil et local associatif	72 758.05 €
RUBRIQUE 4				
Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
Sous-rubrique 1				
Décision du Maire formalisée				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
22 / 2023	22/02/2023	Attribution du marché public de travaux d'extension du service technique et création de la maison de la chasse : LOT 01 – GROS OEUVRE LOT 02 – CHARPENTE BOIS / COUVERTURE	SARL FONS & KARA	LOT 01 : 76 231.14 € LOT 02 : 28 006.82 €
23 / 2023	22/02/2023	Attribution du marché public de travaux d'extension du service technique et création de la maison de la chasse : LOT 03 – MENUISERIE EXTERIEURE LOT 04 – MENUISERIE INTERIEURE	SARL CONFORALU	LOT 03 : 12 564 € LOT 04 : 2 130 €
24 / 2023	22/02/2023	Attribution du marché public de travaux d'extension du service technique et création de la maison de la chasse : LOT 05 – CLOISON DOUBLAGE FAUX PLAFOND	SARL SFPM	15 595.72 €
25 / 2023	22/02/2023	Attribution du marché public de travaux d'extension du service technique et création de la maison de la chasse : LOT 07 – CARRELAGE FAÏENCES	EVASION -TRAVAUX	20 250 €
26 / 2023	22/02/2023	Attribution du marché public de travaux d'extension du service technique et création de la maison de la chasse : LOT 08 – ENDUIT FACADE	SAS RAVALEMENTS 2000	6 562.56 €

27 / 2023	22/02/2023	Attribution du marché public de travaux d'extension du service technique et création de la maison de la chasse : LOT 10 - ELECTRICITE	SL ELEC	12 936 €
28 / 2023	27/02/2023	Attribution du marché public de travaux d'extension du service technique et création de la maison de la chasse : LOT 11 – VOIRIE RESEAUX DIVERS	TP 66	105 054.90 €
40 / 2023	24/03/2023	Attribution du marché public de travaux d'extension du service technique et création de la maison de la chasse : LOT 06 – SERRURERIE	SARL METAPROD	4 644 €
41 / 2023	24/03/2023	Attribution du marché public de travaux d'extension du service technique et création de la maison de la chasse : LOT 09 – CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION	SARL CONQUET ALEXANDRE	18 600 €
35 / 2023	20/03/2023	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour une prestation musicale dans le cadre des MUSICALES DE TREILLES le 07 août 2023	SAS LES TROIS 8	1 371.50 €
42 / 2023	28/03/2023	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre des MUSICALES DE TREILLES pour une prestation musicale les 05 et 06 août 2023	SAS LPRODUCTION	17 440 €
Sous-rubrique 2 Décision du Maire non formalisée (Décision signature)				
N° de Décision	Objet		Attributaire	Montant TTC
29 / 2023	02/03/2023	Signature d'un devis pour la mise en conformité administrative et juridique du cimetière communal	GROUPE ELABOR	10 659 €
30 / 2023	06/03/2023	Mandatement d'une échéance à recouvrer concernant un emprunt pour la réhabilitation du presbytère	CREDIT AGRICOLE	3 856.65 € (trimestre)
31 / 2023	06/03/2023	Mandatement d'une échéance à recouvrer concernant un emprunt pour la rénovation de 3 logements rue de la Fontaine	BANQUE POPULAIRE	8 120.58 € (année)
32 / 2023	08/03/2023	Mandatement d'une facture pour la régularisation de la cotisation pour l'assurance du personnel	CIGAC	2 924.33 €
33 / 2023	10/03/2023	Mandatement d'une facture pour la contribution à l'hectare pour la forêt de TREILLES	OFFICE NATIONAL DES FORETS	1 278.22 € (année)
34 / 2023	10/03/2023	Mandatement d'une facture pour le marché d'assistance et de représentation en justice en droit public	HG&C AVOCATS	3 600 € (trimestre)
36 / 2023	22/03/2023	Emission d'un mandat pour la participation de la commune aux charges de fonctionnement du SIVOS	SIVOS	36 000 €
37 / 2023	22/03/2023	Mandatement de la facture pour l'instruction du droit des sols 4ème Trimestre 2022	GRAND NARBONNE	1 886 €
39 / 2023	24/03/2023	Mandatement d'une facture pour la réfection du réseau informatique et travaux électriques divers	SL ELEC	3 717.45 €

RUBRIQUE 6 Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes			
N° de Décision	Date	Objet	Montant
38 / 2023	23/03/2023	Signature d'une lettre d'acceptation sur dommage concernant le sinistre du 10 février 2023 sur le CD27 et rue de l'église (cf décision n°19/2023 du 14/02/2023 – déclaration d'un sinistre)	Estimation valeur à neuf : 11 751.74 € Vétusté déduite : 9 499.24 €

Commentaires sur les décisions :

- 21/2023 : La secrétaire de mairie explique que cette décision est due au fait que nous pensions obtenir une subvention du fonds européen pour les appartements mais comme le montant des travaux n'atteignait pas 150 000 € HT pour le seul logement d'accueil, nous ne pouvons pas y prétendre. Le maire a donc décidé de redistribuer les montants sollicités.

Le Maire : *« C'est passé, ça a été voté au dernier conseil communautaire, à l'unanimité par tous les maires. On avait déjà eu la notification pour les 100 000 € de la salle. Ça veut dire que dans les 3 ans qu'il nous reste, avec les travaux de la maison de la chasse, le service technique, les appartements, la salle, on aura mangé l'enveloppe du Grand Narbonne pour ce mandat. Sur l'ancien mandat, seules 3 communes sur les 37 avaient pris l'enveloppe (...) Vous vous rendez compte de cette somme attribuée à toutes les communes ? Les gens ils ne le prennent pas »*

M. VALERY : *« Parce qu'ils ne peuvent pas avancer les travaux, ils ne peuvent pas payer les 30 % qui restent. C'est ce que disait le Préfet : ils en ont marre que les projets sortent, qu'on leur demande des finances, que eux bloquent les fonds et que les mairies ne puissent pas sortir les 30 % »*

- 29/2023 : Le maire informe qu'il a eu des demandes de la population de Treilles avec le souhait de certaines personnes d'être enterrées dans le vieux cimetière. Cette entreprise s'occupe de tout, elle va faire l'inventaire du cimetière pour permettre de récupérer des places.
- 38/2023 : Le maire précise qu'il a fallu se battre pour ne pas payer la vétusté : l'assurance adverse rembourse une partie et GROUPAMA paye le complément. Ça ne coûte donc rien à la Commune.
- 39/2023 : Le maire explique qu'avec l'installation de la fibre, on s'est rendu compte que tout le réseau électrique était obsolète. Pour n'avoir qu'un seul abonnement, on a fait une passerelle avec la Maison Villageoise. Et en même temps, on a changé les luminaires de la mairie, on a tout mis en LED.
- 42/2023 : Le maire précise que nous avons demandé une subvention au Grand Narbonne pour ces spectacles

3) Délibération 2023-06 : Approbation du Compte Administratif 2022 du budget communal

Le Maire quitte la séance pour ne pas prendre part au débat ni au vote.

Mme GERBER présente le compte administratif du budget principal à partir d'un diaporama.

CA – Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	309 891,40		309 891,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	371 593,12		371 593,12
014	Atténuations de produits	13 038,00		13 038,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100 465,33		100 465,33
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	11 881,26	0,00	11 881,26
67	Charges exceptionnelles	212,10	10 289,77	10 501,87
68	Dot. aux amortissements et provisions	195 434,00	33 451,23	228 885,23
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 002 515,21	43 741,00	1 046 256,21

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	66 147,54		66 147,54
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	46 467,63		46 467,63
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	514 283,00		514 283,00
74	Dotations et participations	124 744,12		124 744,12
75	Autres produits de gestion courante	361 621,73	0,00	361 621,73
76	Produits financiers	5,39	0,00	5,39
77	Produits exceptionnels	28 754,80	304,83	29 059,63
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 142 024,21	304,83	1 142 329,04

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	28 360,53	0,00	28 360,53
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	326 578,37		326 578,37
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		304,83	304,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	15 906,35	0,00	15 906,35
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	370 845,25	304,83	371 150,08

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	23 311,31	0,00	23 311,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	99 286,52	0,00	99 286,52
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 105,23	0,00	1 105,23
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		6 306,87	6 306,87
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	3 982,90	3 982,90
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		33 451,23	33 451,23
Recettes d'investissement – Total		123 703,06	43 741,00	167 444,06

CA – Budget principal

2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PREVISIONS	1 007 150.34 €	1 494 278.65 €	2 501 428.99 €
RECETTES			
Réalisations	167 444.06 €	1 142 329.04 €	1 309 773.10 €
DEPENSES			
Réalisations	371 150.08 €	1 046 256.21 €	1 417 406.29 €
RESULTAT de l'EXERCICE			
Déficit / Excédent	-203 706.02 €	96 072.83 €	-107 633.19 €
RESULTAT à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRECEDENT			
Excédent	422 300.64 €	328 954.89 €	751 255.53 €
RESULTAT de CLÔTURE de l'EXERCICE 2022			
Excédent	218 594.62 €	425 027.72 €	643 622.34 €

Mme GERBER annonce le résultat de clôture de l'exercice 2022 (dernière ligne du tableau ci-dessus)

Mme GERBER : « Si vous avez des questions, vous pouvez les poser... Pas de question... Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? OK, tout le monde est pour »

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-06 est approuvée à l'unanimité.

Mme GERBER lit la décision du Conseil.

4) Délibération 2023-07 : Approbation du Compte Administratif 2022 du budget lotissement

Hors de la présence de Monsieur le maire, Mme GERBER doit présenter le compte administratif du budget annexe.

Afin d'épargner une lecture longue à la 1^{ère} Adjointe et faciliter la bonne compréhension de tous, la secrétaire de mairie demande la permission d'expliquer les mouvements qui ont eu lieu sur le budget du lotissement.

CA – Budget Annexe – Lotissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 850,76		3 850,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		143 952,68	143 952,68
Dépenses de fonctionnement – Total		3 850,76	143 952,68	147 803,44

La secrétaire de mairie : « Il n'y a eu qu'une dépense de 3 850,76 € HT pour le déplacement d'un coffret électrique et après c'est une opération d'ordre pour le stock à 143 952,68 €.

Ce qui donne un total de 147 803,44 € pour les dépenses de fonctionnement. »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	52 584,03		52 584,03
71	Production stockée (ou déstockage)		95 989,76	95 989,76
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		52 584,03	95 989,76	148 573,79

La secrétaire de mairie : « Pour les recettes, il y a eu la vente d'un terrain. C'est toujours du hors taxe puisque la vente était de 60 000 et quelques. On est donc en recette réelle à 52 584,03 € et en opération d'ordre avec le déstockage, on est à 95 989,76 €. Ces 2 montants cumulés, on arrive à un total de 148 573,79 €. »

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	95 989,76	95 989,76
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	95 989,76	95 989,76

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00	0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	143 952,68	143 952,68
	Recettes d'investissement – Total	0,00	143 952,68	143 952,68

La secrétaire de mairie : « Concernant l'investissement, il n'y a pas eu de mouvement, ce ne sont que des opérations d'ordre. »

CA – Budget Annexe – Lotissement

2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PREVISIONS	292 905.36 €	432 460.72 €	725 366.08 €
RECETTES			
Réalisation	143 952.68 €	148 573.79 €	292 526.47 €
DEPENSES			
Réalisation	95 989.76 €	147 803.44 €	243 793.20 €
RESULTAT de l'EXERCICE			
Excédent	47 962.92 €	770.35 €	48 733.27 €
RESULTAT à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRECEDENT			
Déficit / Excédent	-143 952.68 €	35 359.04 €	-108 593.64 €
RESULTAT de CLÔTURE de l'EXERCICE 2022			
Déficit / Excédent	-95 989.76 €	36 129.39 €	-59 860.37 €

Mme GERBER annonce le résultat de clôture de l'exercice 2022 (dernière ligne du tableau ci-dessus)

M. RECASENS interroge : « *Ce déficit...pourra être comblé par la vente des terrains ?* »

La secrétaire de mairie : « *Oui c'est ça.* »

M. RECASENS : « *Et après la vente des 2 terrains, on pourra liquider ce budget, qui sera vraisemblablement en excédent, je pense de l'ordre de 60 000 €... (la secrétaire de mairie acquiesce) et ces 60 000, est-ce qu'ils seront reversés dans le budget principal ?* »

La secrétaire de mairie : « *Oui... Alors il y a 1 terrain dont la vente va être signée là, prochainement, 1 autre sous compromis, et 1 lot qui reste à la vente. Vraisemblablement à la fin de l'année, il restera 1 lot sur le lotissement, qu'on pourra basculer sur le budget principal dans un compte de stock et on versera l'excédent* »

Mme GERBER : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc c'est accepté. Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-07 est approuvée à l'unanimité.

Mme GERBER lit la décision du Conseil municipal.

5) Délibération 2023-08 : Approbation des Comptes de Gestion 2022

Le Maire reprend part à la séance du conseil municipal. Il lit l'exposé de la délibération.

A l'aide du diaporama, la secrétaire de mairie présente les comptes de gestion de la Trésorerie et fait le lien avec les comptes administratifs précédemment expliqués pour mettre en évidence la concordance des montants.

COMPTE DE GESTION 2022

Budget principal

Résultats budgétaires de l'exercice

20500 - COMMUNE DE TREILLES -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 007 150,34	1 494 278,65	2 501 428,99
Titres de recette émis (b)	167 444,06	1 165 112,13	1 332 556,19
Réductions de titres (c)		22 783,09	22 783,09
Recettes nettes (d = b - c)	167 444,06	1 142 329,04	1 309 773,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 007 150,34	1 494 278,65	2 501 428,99
Mandats émis (f)	371 150,08	1 046 256,21	1 417 406,29
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	371 150,08	1 046 256,21	1 417 406,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		96 072,83	
(h - d) Déficit	203 706,02		107 633,19

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	422 300,64		-203 706,02		218 594,62
Fonctionnement	328 954,89		96 072,83		425 027,72
TOTAL I	751 255,53		-107 633,19		643 622,34

Budget annexe – Lotissement communal

Résultats budgétaires de l'exercice

23501 - LOTISSEMENT COMMUNAL TREILLES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	292 905,36	432 460,72	725 366,08
Titres de recette émis (b)	143 952,68	211 674,63	355 627,31
Réductions de titres (c)		63 100,84	63 100,84
Recettes nettes (d = b - c)	143 952,68	148 573,79	292 526,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	292 905,36	432 460,72	725 366,08
Mandats émis (f)	95 989,76	150 113,90	246 103,66
Annulations de mandats (g)		2 310,46	2 310,46
Depenses nettes (h = f - g)	95 989,76	147 803,44	243 793,20
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	47 962,92	770,35	48 733,27
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOTISSEMENT COMMUNAL					
TREILLES					
Investissement	-143 952,68		47 962,92		-95 989,76
Fonctionnement	35 359,04		770,35		36 129,39
Sous-total	-108 593,64		48 733,27		-59 860,37
TOTAL II	-108 593,64		48 733,27		-59 860,37

Le Maire : « Alors normalement on va le finir ce lotissement. Je signe dans 15 jours pour le LOT 15. Pour le LOT 14, je vous le ferai passer (au conseil) : ces gens, il leur manque une bande de 2m et on a un espace, entre le LOT 14 et le LOT 13, de 6m. Donc ils acceptent qu'on leur vende une bande de 2m sur 30m, je crois, au prix constructible, donc ça va nous faire plus. Et il restera une bande de 4m, si jamais on veut faire un escalier... »

M. RECASENS : « Avec ce système là, on ne se retrouve pas avec 2 parcelles mitoyennes »

Le Maire : « (...) et le numéro 5, on a 2 personnes dessus (...) Donc j'espère qu'on aura tout vendu »

M. VALERY : « Quasiment 15 ans pour le vendre ce lotissement »

Mme GERBER : « Ce sont des retraités ou des familles avec enfants (qui s'installent) ? »

Le Maire : « Une cinquantaine d'années... ce sont tous des résidences principales ... Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-08 est approuvée à l'unanimité.

6) Délibération 2023-09 : Affectation du résultat 2022 du budget communal

Le Maire lit l'exposé de la délibération.

Affectation du résultat 2022

Budget principal

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	2021		2022	2022		
INVEST	422 300,64 €		- 203 706,02 €	59 412,03 € - €		218 594,62 €
FONCT	328 954,89 €		96 072,83 €			425 027,72 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022						425 027,72 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						425 027,72 €

La secrétaire de mairie explique pourquoi dans la délibération les chiffres sont différents sur la ligne d'investissement : « Je précise que sur la délibération j'ai déduit les restes à réaliser ; c'est pour ça que sur le diaporama on a 218 594,62 € et que sur la délibération on a 159 182,59 €. Parce que de toute façon il faut déduire les restes à réaliser : ces 59 000 €, on ne peut pas les dépenser ailleurs que sur les restes à réaliser. Néanmoins, 218 594,62 €, c'est le montant qui sera affecté dans le budget, directement en investissement (les restes à réaliser se déduiront automatiquement) »

Le maire procède au vote : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-09 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du Conseil municipal.

La secrétaire de mairie propose de voir à quoi correspondent les restes à réaliser pour information.

Elle rappelle : « Les restes à réaliser, ce ne sont pas les crédits qui restent et qui n'ont pas été dépensés. Ce sont bien des engagements, avec une signature du maire sur des contrats ou des devis »

Mme GERBER : « C'est comme si c'était déjà dépensé. » (La secrétaire de mairie acquiesce)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2022

ARTICLE	OPERATION	OBJET DE LA DEPENSE	JUSTIFICATION	DATE	ENGAGEMENT		
					MONTANT TTC DE L'OPERATION	MANDATS EMIS	RESTE A REALISER
2152	38	Rénovation éclairage public	Bon pour accord devis	22/11/2022	78 606.80 €	72 106.80 €	6 500.00 €
202	41	REPRISE DU PLU	Acte d'Engagement	15/04/2021	46 590.00 €	19 890.00 €	26 700.00 €
2031	43	Extension Centre technique et maison de la chasse	Avenant n°1 au contrat de MO	10/08/2022	267 910.02 €	17 636.99 €	11 302.03 €
2031	59	Etude Plan d'eau LINAS	Bon pour accord prestation d'étude	22/09/2022	10 000.00 €	1 200.00 €	8 394.00 €
2128	62	PVR rue Bellevue	Bon pour accord devis géomètre	12/12/2022	36 000.00 €	0.00 €	4 260.00 €
21318	66	Réhabilitation Logements communaux	Devis complémentaire MO	26/04/2022	178 298.60 €	6 429.60 €	2 256.00 €
TOTAL RAR							59 412.03 €

7) Délibération 2023-10 : Vote des taux des taxes locales 2023

Le Maire lit l'exposé de la délibération. Le débat portera essentiellement sur le taux de la taxe sur les résidences secondaires.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	213 026	46,73	161,51	241 100	112 666	46,73 %	112 666
Taxe foncière non bâties (TFNB)	15 658	51,43	267,95	16 400	8 435	51,43 %	8 435
Taxe d'habitation (TH)	107 319	12,77	58,92	114 939	14 678	12,77 %	14 678
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					135 779		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			13 146	110 025	210 414	-32 721	300 864

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
135 779		300 864		436 643

À CARCASSONNE

Le 13 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
DAVID PESSAROSI
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

Le Maire : « (...) Est-ce que vous êtes d'accord de laisser les taxes aux mêmes taux que l'année dernière et depuis 2020 / 2019 qu'on n'a pas augmentés ? »

Mme GERBER : « Vu les difficultés actuelles et l'inflation... on va pas changer... » (Oui unanime)

Le Maire : « Vous êtes d'accord ? Je fais voter. »

M RECASENS : « Bon pour cette année oui. Mais je pense que si la question doit se poser sur les autres années, là où il faudra faire très attention, à mon avis s'il faut en augmenter une, ce qui serait juste, c'est la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (...) Je pense que s'il y a un taux à augmenter dans les prochaines années, c'est celui là en priorité par rapport aux autres »

Mme GERBER : « Oui bien sûr »

M. VALERY : « On peut le faire maintenant... Pourquoi attendre l'année prochaine... »

Le Maire : « Non moi j'aurais tout laisser cette année (...) On verra... Déjà, il y aura un contrôle à faire : qu'est-ce qui est maisons secondaires etc... »

M. VALERY : « Oui ça c'est vrai »

Le Maire : « Laissons-le, on le verra l'année prochaine (...) Ce que je conseille, on est en 2023, pour mettre en place de voir si on augmente cette taxe d'habitation aux résidences secondaires et surtout, instaurer une taxe sur les gens qui sont propriétaires des terrains au niveau des lotissements et qui ne construisent pas... Ça on va le faire. Parce que ça bloque ... »

M. VALERY : « Le PLU ! »

Le Maire : « Et quand ils n'ont pas construit, ils sont toujours sur du non bâti, ça ne rapporte rien. Donc là, on a le droit d'instaurer une taxe supplémentaire. Entre le non bâti et le bâti, il y a une taxe aussi. Pour activer les gens soit à construire soit à vendre pour quelqu'un qui veut construire »

Mme GERBER : « Voilà, oui »

M. VALERY : « Et ça évite les dents creuses, ça évite qu'au PLU on leur dise vous allez pouvoir construire vos maisons (...) Donc ce qu'il faut, c'est se préparer à l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires et la taxe sur les terrains constructibles gelés »

Le Maire : « Donc pas d'augmentation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-10 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du Conseil municipal.

8) Délibération 2023-11 : Dotations aux amortissements 2023

Le Maire demande à la secrétaire de mairie de présenter les amortissements.

La secrétaire de mairie : « C'est M. FERRAS qui nous les a calculés. Là c'est une diapo qui réprecise ce que sont que les amortissements :

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

2023

L'amortissement est une technique comptable (opération d'ordre) qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement.

La sincérité du budget de l'exercice exige que cette dépréciation soit constatée.

Il est donc établi chaque année un tableau qui sert à déterminer le montant des dotations à inscrire au budget (DF au compte 6811 du ch.042 + RI aux comptes 28 du ch.040).

Les recettes d'investissement générées par les amortissements sont libres d'emploi : elles participent, comme toutes les autres ressources propres de la section d'investissement, au financement de l'ensemble des dépenses inscrites à la section d'investissement.

Donc selon un tableau que nous a préparé M. FERRAS, on arrive à un total de dotations aux amortissements pour 2023, de 36 661 € »

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNÉE	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC) FINALE
PLU 2022	DIAGNOSTIC ENJEUX DEFINITION DES BESOINS	10 an(s)	19 890,00	2802	1 989,00	17 901,00
302	Documents d'urbanisme divers	10 an(s)	257 189,29	2802	25 718,00	205 752,36
90004259530412	1er Avis enquête publique PLU 10-06-2015	10 an(s)	697,20	2802	69,00	558,48
90004259530612	2ème avis enquête publique PLU 25-06-15	10 an(s)	446,45	2802	44,00	357,80
90004259530712	2ème avis enquête publique PLU 24-06-15	10 an(s)	673,20	2802	67,00	538,88
90004259530912	Avis prolongation enquête PLU 22-7-15	10 an(s)	354,48	2802	35,00	284,03
90004840270712	Reprise élaboration du PLU	10 an(s)	211,20	2802	21,00	169,09
90007249581833	ETUDE PLU de TREILLES Suite annulation mandat 830 pour mauvaise imputation	10 an(s)	11 160,00	2802	1 116,00	8 928,00
				2802 Sous-Total	29 059,00	
2031-43-2022	MO EXTENSION CENTRE TECHNIQUE	10 an(s)	12 243,87	28031	1 224,00	11 019,87
				28031 Sous-Total	1 224,00	
300006	DISSOLUTION CCCM	15 an(s)	88 304,93	28041413	5 886,00	49 179,22
				28041413 Sous-Total	5 886,00	
300007	DISSOLUTION CCCM	10 an(s)	3 501,50	280422	350,00	1 743,73
				280422 Sous-Total	350,00	
90006684472612	Amortissement 2021	10 an(s)	1 420,44	2804412	142,00	1 136,39
				2804412 Sous-Total	142,00	
				TOTAL	36 661,00	

M. RECASENS : « C'est pas beaucoup... »

La secrétaire de mairie : « C'est pas beaucoup... on n'est pas obligé d'amortir parce qu'on est une petite commune, mais sur certains comptes, c'est quand même intéressant de le faire »

M. RECASENS : « Tout à fait »

M. VALERY remarque : « On se traine encore la dissolution de la COM COM... »

Le maire lit l'exposé de la délibération puis procède au vote : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-11 est approuvée à l'unanimité.

Mme GERBER demande à lire le détail du tableau.

Le Maire précise qu'il s'agit du PLU de 2015 qui a été annulé et que la dissolution de la CCCM correspond au moment où la commune est entrée dans le Grand Narbonne.

M. RECASSENS fait remarquer que la durée d'amortissement de la CCCM est énorme (10 et 15 ans).

Le Maire : *« En parlant de la Communauté des Communes, on finit de payer cette année la dernière mensualité du Centre Francis VALS. On aura plus le crédit de 113 000 je sais plus combien (...) Ça va faire du bien au SIVOM . Et là, j'y reviens mardi pour voter les rétributions des loyers puisque maintenant, on loue au Parc et on loue aussi l'ancien dépotoir, et ça c'est redonné aux mairies. Le SIVOM est encore propriétaire de ce bâtiment. Tous les encaissements des loyers seront divisés au prorata des communes »*

M. VALERY : *« Et à l'époque on votait la rémunération du percepteur... On ne la vote plus maintenant ?... »*

Le Maire : *« Non c'est finit ça ».*

Le Maire lit la décision du Conseil municipal.

9) [Délibération 2023-12 : vote du Budget Primitif 2023 du budget communal](#)

Ajournée

10) [Délibération 2023-13 : vote du Budget Primitif 2023 du budget lotissement](#)

Ajournée

11) [Questions diverses](#)

1. La date du prochain conseil municipal pour les délibérations ajournées

Le Maire : « On arrête là. Vu le dernier mail que l'on a reçu, Mme Danielle DANTRESSANGLE se plaignait de ne pas avoir reçu cette liasse (maquette) du budget. »

Il propose de voir en questions diverses le budget qui ne sera ni débattu ni voté.

Les membres présents du conseil jugent que la présentation du budget sans débat ni vote est une perte de temps pour ce soir. Sachant que la date limite pour voter le budget est fixée au 15 avril chaque année, ils conviennent de la date du prochain conseil : le jeudi 06 avril à 18 h 00.

S'adressant à Mme GERBER qui dit ne pas pouvoir être présente à cette date, le Maire lui propose : « De toute façon vous l'avez le budget Mariette, vous allez faire vos observations. C'est pour ça que je voulais l'expliquer ce soir, ça vous aurait aider... Mais venez lundi, je vous expliquerai tout »

Mme GERBER: « Oui. Stella me l'a pas mal expliqué ce matin déjà »

Le Maire : « On a mis des lignes dans le budget, on attend des subventions. Le problème de cette administration c'est qu'on est en train de faire le budget et on aura les subventions attribuées qu'au mois d'avril. Donc il y a des choses pour lesquelles on a mis une ligne d'emprunt, mais cette ligne d'emprunt va automatiquement évoluer quand on aura les subventions. C'est M. FERRAS qui nous a dit « Mettez-le » et après ça décale tout... Et il faut savoir que je ne peux pas passer d'emprunts avant que le budget soit voté. »

La secrétaire de mairie : « Ce qu'il faut noter, c'est qu'effectivement le budget a augmenté de 1 million et quelques mais il y a quand même 872 000 € consacrés à cette salle. On avait voté 660 000 HT de travaux, plus les honoraires... Donc c'est sûr, ça gonfle le budget tout de suite... »

Le Maire : « Après, la salle, on ne va pratiquement rien dépenser cette année et elle sera remise au budget de l'année prochaine, mais au moins, on aura les notifications de subventions, on aura tout. Le budget on l'a fait avec M. FERRAS et il nous a dit on fait comme ça. »

Séance levée à 19 h 12

Le président,

Gérard LUCIEN
Maire

Le secrétaire de séance,

Benoit VALERY
2^{ème} Adjoint